

## **EXTRAITS DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2009**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le mardi 15 décembre 2009 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CUMONT Denis, Maire.

**Etaient présents** : MM. CUMONT, GARNIER, CHANUT, Mme SUTTER, M. PREAU, Mmes DANREZ, CAGNAT, MM. MADELENAT, VIGNOL, ROBIN, Mme BARON, M. PERNOT.

**Absents excusés** : M. PECHENOT (pouvoir à D. GARNIER), Mmes GIABBANI (pouvoir à C. CAGNAT), SAUVION (pouvoir à D. CUMONT).

**Secrétaire de séance** : M. DANREZ.

☆☆☆

### **BUDGET PRINCIPALE - DECISION MODIFICATIVE DE FIN D'ANNEE**

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, adopte les modifications de fin d'année qu'il est nécessaire d'apporter au budget primitif afin d'ajuster les crédits.

### **REMBOURSEMENT DE FRAIS DE MISSION DES ELUS :**

Deux élus se sont rendus au congrès des Maires de France à PARIS les mercredi 18 et jeudi 19 novembre 2009. Le conseil municipal accepte de rembourser à Monsieur GARNIER, qui en a fait l'avance, l'intégralité des frais de mission qui s'élèvent à 408,90 €.

### **COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS – COMPETENCE « AMENAGEMENT DE L'ESPACE » - Z.A.C. - DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Après que la Communauté de l'Auxerrois ait modifié ses statuts en complétant sa compétence « aménagement de l'espace » par « création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire », il y a lieu maintenant de définir l'intérêt communautaire. Par 9 voix pour et 6 abstentions, le conseil municipal approuve la proposition suivante :

« Sont d'intérêt communautaire, les zones d'aménagement concerté (ZAC) destinées à la réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire, telles que prévues dans les compétences relatives au développement économique ».

### **REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - MOTION**

Le conseil municipal, en soutien à la motion adoptée le 25 octobre dernier par l'association des maires ruraux de France, adopte à son tour, à l'unanimité, une motion pour protester contre le projet de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle qui menace l'avenir des communes rurales et affaiblit les territoires et leurs représentants.

### **SIEA – PROGRAMME DE TRAVAUX DE RESEAUX D'ENERGIE POUR 2010 - CONVENTION**

Le conseil mandate le Syndicat Intercommunal d'Energie de l'Auxerrois pour réaliser, en 2010, le programme de travaux d'éclairage public concernant le remplacement des lampadaires du lotissement de la Renaudine (en plusieurs tranches), l'installation d'une lanterne supplémentaire Allée du Buisson Rond, l'extension du réseau Allée Fontaine dans la zone d'activités, le remplacement progressif des anciens néons sur l'ensemble du territoire, ainsi que l'étude et la réalisation de la dernière partie de dissimulation des réseaux BT, EP et FT rue des Crots Taupins.

## **ALIMENTATION ELECTRIQUE DANS LA ZONE D'ACTIVITES – CONVENTION AVEC LES PETITIONNAIRES**

L'alimentation électrique dans la zone d'activités des Bréandes nécessite, dans certains cas, l'exécution d'ouvrages importants en raison des besoins en énergie requis par le pétitionnaire. Ces travaux, qui sont à la charge du pétitionnaire, sont de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Energie de l'Auxerrois. Mais ce dernier ne peut réaliser des travaux que pour le compte des collectivités. Le conseil municipal décide donc, lorsque l'étude des dossiers de demande de permis de construire le rend nécessaire, de passer une convention avec le pétitionnaire afin de définir les conditions d'études, de réalisation et de financement de ces travaux.

## **REMPLACEMENT DES FEUX TRICOLORES – DEMANDE D'AIDE AU CONSEIL GENERAL**

Les feux tricolores au carrefour des routes départementales 31 et 158 sont hors services. Leur état de vétusté ne permet plus aucun dépannage. Des solutions techniques à moindre coût ont été recherchées pour remplacer cet équipement, en attendant la réalisation, par le Département, d'un carrefour giratoire d'ici quelques années. Une demande de subvention est adressée au Conseil Général, au titre des amendes de police, à hauteur de 40 % de la dépense subventionnable hors taxes de 11 184,31 €, soit 13 376,43 € TTC.

## **TRANSFERT DE TERRAINS DU DOMAINE PRIVE AU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE**

Il s'avère que plusieurs petites parcelles de terrain provenant d'abandons pour alignement, de voirie de lotissement ou d'achats divers de voirie figurent toujours au relevé des propriétés du domaine privé de la commune. Le conseil décide de demander la rectification au cadastre de manière à transférer ces terrains dans le domaine public de la commune.

## **ABANDON GRATUIT DE TERRAIN ALLEE DU COLOMBIER**

A l'occasion d'une cession de terrain entre particuliers, une petite parcelle d'environ 60 m<sup>2</sup> est cédée à titre gratuit à la commune. Cela permettra, compte tenu de la configuration des lieux, le stationnement ou le retournement d'un véhicule. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, et précise que cet abandon est à porter au domaine public de la commune.

## **DECISIONS DU MAIRE :**

Monsieur le Maire donne le compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- **N° 2009/24 du 04/11/2009** : Ouverture d'une ligne de trésorerie de 350 000 € au taux T4M + 1%.
- **N° 2009/25 du 05/11/2009** : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relative à des travaux de réseaux et réfection de chaussée Z.A. de Bréandes et aux Groseilliers.
- **N° 2009/26 du 23/11/2009** : Renonciation au droit de préemption concernant la vente d'un terrain à bâtir rue de l'Eglise.
- **N° 2009/27 du 23/11/2009** : Renonciation au droit de préemption concernant la vente d'un terrain nu dans le Village.
- **N° 2009/28 du 24/11/2009** : Réaménagement d'un crédit relais pour le lotissement. 340 000 € à taux fixe (2,72 %) sur les 27 mois restants.
- **N° 2009/29 du 14/12/2009** : Tarifs des services pour l'année 2010.
- **N° 2009/30 du 14/12/2009** : Tarifs du service assainissement des eaux usées pour 2010.

## **CAUTION MENAGE SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire relate un problème de propreté de la salle polyvalente suite à une récente location. Le conseil municipal considère que le règlement n'ayant pas été respecté, le chèque de caution ne doit pas être rendu, et aucun remboursement, même partiel, n'a lieu d'être effectué.

## **REFECTION DE TROTTOIRS ET ENTrees CHARRETIERES**

Monsieur le Maire évoque la demande d'un riverain de la rue des Charmilles qui souhaite remplacer le gravillonnage de son entrée charretière par un revêtement en béton pour éviter de rentrer goudron et gravillons dans son garage. Monsieur le Maire rappelle que les trottoirs appartiennent au domaine public de la commune, et qu'en conséquence, leur réfection est du ressort de cette dernière, ainsi que le choix des matériaux employés. Néanmoins, le conseil municipal peut admettre que pour des raisons de pratique, notamment, certains particuliers souhaitent modifier le revêtement de leur entrée charretière. Il décide donc que, par souci d'uniformité, seuls seront acceptés des revêtements en béton désactivé. Les riverains devront, obligatoirement, au préalable, établir une demande de permission de voirie, étant précisé que cette modification est entièrement à leur charge.

## **AFFAIRES DIVERSES :**

- Communauté de l'Auxerrois -Schéma global de gestion des déchets : Présentation de l'étude, après audit, qui comporte trois scénarii. Le 3<sup>ème</sup> scénario a été retenu par le bureau de la communauté. Collecte des ordures ménagères au porte-à-porte en conteneurs, une fois par semaine, hors centre ville d'Auxerre et habitat collectif. Collecte sélective au porte-à-porte sur tout le territoire, en sacs pendant 2 ans, puis en conteneurs. Collecte du verre inchangée, sur points d'apport volontaire. Deux mini-déchèteries supplémentaires sont prévues. L'objectif est de diminuer le volume des ordures ménagères en augmentant celui des collectes sélectives. Les coûts de fonctionnement resteraient quasi-constants par rapport à 2009. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera différenciée sur 3 zones distinctes : Hypercentre d'Auxerre, habitats collectifs et autres zones.
  
- Plan Local de l'Habitat (PLH) : Monsieur le Maire fait un compte rendu de la dernière réunion de travail concernant le PLH. Il est imposé par l'Etat aux communautés de communes à partir de 30 000 habitants. Dans le projet modifié, la commune de Perrigny serait classée en secteur 1 comme St-Georges, Monéteau et Auxerre, notamment, c'est-à-dire le plus urbain et dense, ce qui n'est pas une réalité. Cela implique l'obligation de construire au moins 60 logements sur 6 ans dont 20 % en logements individuels, 30 % en individuels groupés et 50 % en collectifs. Le conseil confirme la position de Monsieur le Maire et s'oppose à ce classement en secteur 1, ainsi qu'au nombre et à la densité des constructions qui leur seraient imposé.
- Modification du Plan d'Occupation des Sols : L'enquête publique aura lieu durant un mois, du lundi 11 janvier au lundi 15 février 2010. La modification concerne :
  - l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone INAb au lieudit « La Coulemine » pour poursuivre l'aménagement de la zone d'équipements publics,
  - la rectification du règlement d'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 35.